



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 30 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Le *Moniteur* publie le communiqué suivant :

A la suite des désordres si regrettables qui se sont produits les 25 et 26 mai à l'École de médecine, plusieurs journaux donnent des détails complètement erronés qui pourraient tromper l'opinion publique sur la réalité des faits ainsi dénaturés.

On ne suivra pas chacune de ces feuilles sur le terrain où elles se sont engagées, et l'on se bornera à adresser à l'une d'elles, l'*Opinion nationale*, une rectification que réclame plus particulièrement l'inexactitude des allégations qu'elle présente à ses lecteurs.

Ce journal affirme que lundi on a arrêté plusieurs jeunes gens, non sur la voie publique, mais dans la cour même de l'École pratique, et que le doyen, M. Wurtz, aurait dit à l'officier de paix : « Si vous arrêtez les élèves, il faudra m'arrêter avec eux. »

Il n'a été fait lundi aucune arrestation, ni sur la voie publique ni dans l'intérieur de la Faculté, où les agents ne sont pas d'ailleurs intervenus, quelle que fût la violence des jeunes gens qui s'y étaient renfermés et qui les injuriaient grossièrement en restant protégés par les grilles de l'École.

Quant à M. le doyen, il n'a nullement tenu le propos pour lequel on l'a applaudi; son attitude et son langage ont été dignes de la fonction qu'il occupe et de la mission qu'il a à remplir à la tête de l'École de médecine.

Les incidents du mardi 26 mai ne sont pas présentés plus fidèlement.

L'*Opinion nationale* se plaint de coups que les étudiants auraient reçus dans la lutte qu'ils ont engagée avec les sergents de ville. On ne peut que regretter des accidents inévitables dans un désordre violent, mais la responsabilité doit en retomber tout entière sur ceux qui troublent la paix publique, outragent et assaillent les agents et les accablent de horions, comme le déclare lui-même un correspondant du *Phare de la Loire*, qui paraît avoir pris une part active aux scènes du 25 et du 26 mai.

Le sieur Budin a reçu, en effet, des coups dans la lutte qu'il avait engagée le premier contre les sergents de ville réduits à se défendre. Il est aujourd'hui en bonne santé, et a quitté ce matin (29 mai) l'hôpital où l'officier de paix l'avait fait transférer.

Il n'en est pas de même du sergent de ville Haguette. L'*Opinion nationale* ne mentionne pas l'incident très-grave qui a mis en demeure les agents de l'autorité de disperser le rassemblement. Ce sergent de ville a été assommé sur place par l'un des perturbateurs, qui, armé d'un instrument en fer dit *coup de poing*, lui a brisé la pommette gauche. Le blessé a été emporté chez lui sans connaissance et se trouve encore dans un état qui donne de sérieuses inquiétudes.

On ne saurait trop s'étonner de voir des écrivains qui s'érigent en défenseurs des droits privés et des libertés publiques applaudir à des scènes qui se terminent par de pareilles violences. Elles semblent légitimes à l'*Opinion nationale*, et voici comment M. Sauvestre raconte l'incident de la rue Servandoni :

« Le groupe d'étudiants qui est allé porter à

M. Sainte-Beuve les remerciements de l'École a trouvé naturellement la rue Servandoni sur son passage; or c'est là que demeure M. le docteur Machelard... On n'a pu résister au plaisir de crier quelque peu sous ses fenêtres. Nous en aurions fait tout autant quand nous avions vingt ans. »

C'est ainsi que le rédacteur de l'*Opinion nationale* entend le respect de la paix publique et de l'inviolabilité des droits et de la demeure des citoyens. Les violences et les injures dirigées contre les adversaires de ses idées, il les approuve et s'y associe, et il réserve son indignation et sa colère contre les sergents de ville qui, protégeant la sécurité de tous, s'étaient portés aux abords de la rue Servandoni dès qu'ils avaient vu les perturbateurs quitter l'École de médecine aux cris de : « Allons chez Machelard ! »

Là, en effet, ces jeunes gens s'étaient abordés, et puis ils ont crié : « A bas Machelard ! A la lanterne Machelard ! »

L'autorité ne fait pas de ces distinctions que semblerait autoriser l'auteur de l'article. Sans se préoccuper des opinions des citoyens, elle les protège tous dans leur personne, dans leur domicile, dans leur tranquillité. — Elle a défendu, mardi dernier, la maison de M. Machelard comme elle défendrait demain le domicile de ceux qui la jugent si mal aujourd'hui, s'ils étaient troublés dans leur repos.

(Communiqué).

La *Correspondance russe* de Saint-Petersbourg publie un long article dans lequel elle expose, en les présentant sous le point de vue le plus favorable, les prétentions des popula-

tions de la Bohême à obtenir leur autonomie.

Voici un court extrait de cet article, qui signale un mouvement dont il ne faut ni exagérer, ni méconnaître l'importance :

« Les Tchèques ne demandent pas de privilèges, ils veulent être traités comme les Hongrois et désirent que le même principe soit appliqué à toutes les provinces de l'empire.

» La Hongrie a déclaré qu'elle ne prendrait pour sa part que 30 0/0 des dépenses de l'Etat, pourquoi la Bohême porterait-elle le poids des nouveaux impôts que cette répartition fait retomber sur elle ?

» Les Tchèques cependant ont des droits sérieux à la reconnaissance du gouvernement autrichien, car au moment où les Magyars faisaient tous leurs efforts en 1848 pour précipiter l'empire dans l'abîme, les populations slaves le sauvaient, et, tout récemment encore, c'est la Bohême qui, en 1866, a supporté toutes les horreurs de la guerre; son bien-être a été cruellement ébranlé, tandis que les Magyars n'étaient pas éloignés de tendre la main aux Prussiens.

» Malgré ces preuves irrécusables de leur fidélité, on refuse aux Tchèques leur autonomie et, pour leurs services passés, on les courbe sous le poids des impôts.

Le gouvernement russe, sous l'inspiration duquel est rédigée cette correspondance, laisse entrevoir la possibilité d'une séparation de la Bohême avec le gouvernement central de Vienne.

Cette tactique doit être signalée comme une cause de dissidence qui pourrait se pro-

## PERRIERON.

3

## VOYAGE

## A LA RECHERCHE DU BONHEUR,

Par M. ARMAND LAPOINTE.

(Suite.)

VII.

M. de Champlieu habitait, à l'extrémité d'une large et profonde cour, comme en possèdent seuls les quartiers aristocratiques, un pavillon se composant d'un rez-de-chaussée et d'un étage. Le rez-de-chaussée servait aux réceptions de gala et communiquait de plein-pied avec un splendide jardin d'hiver, espèce de serre immense où se trouvaient réunies toutes les merveilles de la flore tropicale. Les appartements supérieurs étaient utilisés pour la vie intime de M. de Champlieu; ce fut là qu'il reçut Philippe de Gast.

— Mon cher cousin, lui dit-il, je vous reçois comme un vieil ami, dans mon appartement de garçon; c'est vous prouver, je crois, combien je suis heureux du bon souvenir de mon cousin de Gast, votre père.

— Mon père est mort, monsieur.

— Mort! s'écria tout étourdi M. de Champlieu. En

prenant les deux mains du jeune homme, il les pressa avec une affectueuse sympathie dans les siennes et respira : — Oh! pardon d'avoir réveillé un douloureux souvenir! — Puis, voulant faire diversion à ce que la situation avait de pénible, il ajouta, faisant allusion à la bonne mine de Philippe, qui était réellement un fort beau garçon : — Je m'aperçois avec plaisir que notre vieux pays breton produit toujours des rejetons dignes de leurs aïeux les Gaulois. Allons, à table, mon cousin; j'ai vraiment hâte de faire avec vous complète connaissance, et rien n'est bon pour causer comme d'avoir les coudes sur la table.

Avant d'aller plus loin, nous demanderons au lecteur la permission de lui présenter M. de Champlieu. Cet honorable gentilhomme était âgé d'environ cinquante ans; sa taille haute et bien prise, son embonpoint très-moderé, ses yeux encore vifs et brillants donnaient à cette seconde jeunesse un caractère très-séduisant; cependant ses cheveux grisonnaient, et sa barbe, qu'il portait à la mode russe, dénotait, par ses tons multicolores, l'usage de la teinture. Très-répondant dans la société parisienne, envié des hommes à cause de sa grande fortune, des succès qu'on lui prêtait et de la beauté de son écurie, il était adoré des femmes, que sa galanterie, son esprit chevaleresque, son luxe, une générosité princière et un grand talent de valseur rendaient enthousiastes de lui.

M. de Champlieu était décoré; il avait son fauteuil aux Italiens et à l'Opéra, ses entrées dans les coulisses; faisait partie du Jockey-Club; jouissait d'une santé merveilleuse, et tous les salons de Paris, depuis la Chaussée-d'Antin jusqu'au faubourg St-Germain, lui étaient ouverts. C'était, en un mot, un homme parfaitement heureux, et qui savait user de son bonheur en sage, c'est-à-dire le prolonger jusqu'aux limites les plus extrêmes de l'âge mûr. Guidé par un pareil mentor, Philippe de Gast pouvait facilement entrevoir le but de ses recherches : le bonheur!

Lorsque la table fut desservie, et que les deux convives se trouvèrent seuls en face de vrai moka, de liqueurs des Iles et de cigares étrangers à la régie, M. de Champlieu demanda à Philippe ce qu'il comptait faire à Paris.

— Mais je ne sais trop, répondit le jeune homme. Mon père m'a laissé trente-deux mille cinq cents francs de rente, et je suis, depuis que j'ai quitté la maison de mon tuteur, à la recherche du bonheur.

— Vraiment! Et l'avez-vous trouvé? demanda en riant M. de Champlieu.

— Pas encore!

— Depuis combien de temps êtes-vous à Paris?

— Depuis deux mois.

— Soyez tranquille, mon cher cousin, avec votre figure, votre âge et vos trente-deux mille cinq cents

francs de rentes, ce que vous cherchez sera facile à trouver. Permettez-moi cependant de vous donner un bon avis. A moins que vous n'ayez des motifs très-sérieux pour l'habiter, il faut quitter votre hôtel de la rue de Tournon, vous loger dans la Chaussée-d'Antin, prendre un domestique intelligent et un bon tailleur. Vous montez à cheval?

— Mieux que les écuyers du Cirque.

— Très-bien; mes chevaux sont à votre disposition, et je vous prie d'en user jusqu'au jour où vous monterez votre écurie. A propos, vos rentes sont en terres?

— Oui.

— Elles représentent un capital de combien?

— Environ huit cent mille francs.

— Je vous donnerai le moyen d'en tirer au moins cinquante mille francs de revenus; avec cela et mes conseils, je vous promets que vous ferez bonne figure à Paris, et que le bonheur ne tardera pas à vous rendre visite. Venez vendredi, à six heures, me demander au Cercle, nous y dînerons; puis je vous conduirai au foyer de l'Opéra; c'est un endroit charmant. Si, d'ici-là, vous avez trouvé un appartement à votre convenance, passez chez mon tapissier, voici sa carte, et faites-vous meubler par lui, c'est un homme de goût.

Philippe remercia M. de Champlieu, lui promit de suivre ses conseils et prit congé de son parent.

M. le baron de Gast était un homme d'exécution;

doire entre les deux cours de Saint Pétersbourg et de Vienne.

Des journaux de Berlin ont prétendu que le ministère autrichien avait donné des passeports aux réfugiés polonais en Suisse pour leur permettre d'aller se fixer en Gallicie. Le *Fremdenblatt*, de Vienne, dont les relations avec le cabinet d'Autriche ne sont un secret pour personne, déclare que l'assertion des journaux prussiens et tchèques est tout-à fait dénuée de fondement.

On lit dans la *Gazette de Vienne*, du 27 mai :

D'après une dépêche de Paris, publiée par un journal du soir, le cabinet de Vienne aurait l'intention d'exiger, dans une note au gouvernement de Bucharest, le retrait de la note publiée par ce dernier contre le consul général autrichien, après avoir sondé auparavant les puissances étrangères au sujet de leur attitude vis-à-vis d'une pareille mesure. La France se montrerait irrésolue, mais l'Angleterre aurait promis son appui.

Cette nouvelle est entièrement controuvée, par la raison que la manifestation du gouvernement impérial-royal a été accueillie avec une égale prévenance par la France et par l'Angleterre, et que ces deux puissances y ont répondu.

On écrit de Vienne, 28 mai :

On assure, dans les cercles politiques bien informés, que les télégrammes parlant de prétendus rassemblements de bandes polonaises sur les frontières de Gallicie doivent être rangés parmi les nouvelles à sensation, du genre de celles qui annonçaient des troubles en Bosnie. Ces bruits sont de pure invention.

On a reçu à Rome une dépêche de New-York annonçant que 25,000 dollars et un nombre proportionné d'hommes ont été réunis par les évêques pour la formation du bataillon américain destiné à renforcer l'armée. On croit que ce corps arrivera probablement l'automne prochain avec les fonds nécessaires à son entretien.

La question des pêcheries, sur les côtes de l'Amérique du Nord, est à la veille de redevenir une cause de différend entre l'Angleterre et les Etats Unis. Après mille et mille difficultés, elle semblait définitivement réglée depuis quelques années; mais le Congrès de Washington l'a ressuscitée, en frappant le poisson salé, de provenance étrangère, d'un droit d'entrée qui équivaut à la prohibition.

Les populations du Canada, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Ecosse, ainsi atteintes dans une de leurs industries les plus vitales, n'ont pas trouvé de meilleur remède que d'user de représailles. Une décision du gouverne-

ment colonial, sanctionnée à Londres, a frappé à son tour d'une taxe de 4 dollars (20 francs) par tonneau tout bâtiment américain qui se présentera désormais pour pêcher dans les eaux du domaine britannique.

Cette mesure a été naturellement fort mal accueillie par les représentants de la nouvelle Angleterre, qui paraissent n'admettre le système protectionniste qu'autant qu'il est à leur bénéfice exclusif. Sous leur pression, la Chambre des représentants a voté une résolution presque comminatoire, à l'adresse des colonies anglaises, et les dernières nouvelles de Washington parlent de l'envoi probable d'une escadre dans les eaux du Saint-Laurent, pour protéger les pêcheurs américains contre la perception du nouveau droit de tonnage.

#### RAPPORT A L'EMPEREUR SUR LE FUSIL MODÈLE DE 1866.

(Suite et fin.)

Les crachements, ayant pour cause un défaut de fabrication de l'arme, sont extrêmement rares; on y remédie en changeant la boîte de culasse ou le cylindre de la culasse mobile.

Le même accident peut être occasionné par des rondelles défectueuses; rien n'est plus simple que de changer ces rondelles.

Enfin, sous l'influence de l'abaissement de la température, des fuites de gaz ont été quelquefois observées, mais seulement par des froids assez considérables qui ôtent à l'obturateur son efficacité. L'expérience a démontré que, dans ce cas, les crachements disparaissent presque toujours après le premier coup tiré, l'obturateur reprenant sa forme normale sous l'action de la chaleur développée par l'inflammation de la charge.

Ces crachements, d'ailleurs, susceptibles peut-être de gêner le tireur, ne paraissent pas de nature à le blesser.

Quelques bois se sont fendus par suite d'une mise en bois défectueuse; ce défaut est évité actuellement en manufacture. Au moyen d'une légère réparation, les bois tendus ne cessent pas d'être susceptibles d'un bon service dans les corps.

Les premières cartouches dont on s'est servi étaient de dimensions un peu faibles; sur le choc de l'aiguille elles glissaient en avant; de là des ratés dont le chiffre a paru tout d'abord assez élevé.

Ces effets étaient surtout sensibles avec les cartouches à blanc qui ne se trouvaient point arrêtées par le projectile comme la cartouche à balle.

On y a remédié en allongeant un peu les cartouches à balle et sans balle, et en augmentant faiblement le diamètre de la cartouche sans balle.

Les ressorts à boudin trop faibles produisent aussi des ratés que l'on évite en employant des

ressorts plus forts. On en exécute le changement avec la plus grande facilité.

Malgré quelques imperfections de détail, inévitables dans les débuts de tout système nouveau, l'ensemble de notre armement est excellent. Tous les corps l'ont accueilli avec le plus vif sentiment de satisfaction.

Le nouveau fusil, plus léger que l'ancien, gracieux de forme, plaît au soldat; plein de confiance en son arme, il l'aime, l'entoure de soins tout particuliers, marque de prédilection bien frappante qui prouve une fois de plus combien, avec leur intelligente perspicacité, nos soldats saisissent spontanément et apprécient ce qui est réellement bon et utile.

Le fusil modèle 1866 est d'un maniement aisé; son mécanisme est simple et commode, son entretien facile. Il n'exige qu'une instruction très courte pour devenir familier aux hommes, qui le montent et le démontent sans difficulté, et apprennent promptement à remplacer les pièces mobiles dont il sont munis, telles que les rondelles, l'aiguille, la tête mobile et le ressort à boudin.

En très peu de temps le soldat le moins adroit peut être initié à la manœuvre de tout le système.

Les expériences faites avec le plus grand soin, l'année dernière, au camp de Châlons, puis en Italie par les troupes du corps expéditionnaire, dans les circonstances climatiques les plus diverses et souvent les moins favorables, ont fourni la preuve que, sous une apparence un peu délicate, le nouveau fusil remplissait les meilleures conditions pour satisfaire à toutes les nécessités du service en campagne.

Sire, étudié à tous les points de vue, le fusil dont l'infanterie française vient d'être dotée réunit au plus haut degré, à une précision et une rapidité de tir incomparables, des qualités qui doivent lui assurer le premier rang parmi les armes de guerre aujourd'hui en usage.

Avantage précieux, sans doute, mais qui resterait incomplet si les développements de l'instruction ne se montraient pas à la hauteur des progrès matériels de l'armement.

L'instruction sur le tir est d'un intérêt trop considérable pour que je n'y apporte pas toute mon attention.

Je compte beaucoup sur le concours des officiers pour donner à cette instruction une impulsion vigoureuse; aussi, dans les propositions pour les récompenses, je serai heureux de pouvoir tenir compte aux plus méritants des bons résultats obtenus par leurs soins dans la troupe sous leurs ordres.

Le goût de tir tend de plus en plus à se répandre dans l'armée. Les officiers prennent part eux-mêmes aux exercices de la cible, comprenant très bien qu'il n'est pas de meilleure manière d'entraîner le soldat que de lui montrer l'exemple.

Ces efforts méritent d'être encouragés.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'organiser, dans chacune des divisions réunies dans les camps d'instruction, des concours de tir d'officiers, auxquels seraient invités à prendre part les officiers de tout grade, sans distinction d'arme ou de fonction.

Des prix distribués au nom du ministre de la guerre seraient affectés à chacun de ces concours.

Si l'Empereur daignait consentir à accorder au camp de Châlons et au camp de Lannemetz des prix d'ensemble de corps d'armée pour les meilleurs tireurs des concours de division, une telle marque d'intérêt donnée par le souverain lui-même à la mesure dont je soumets la pensée à Votre Majesté, en consacrerait le principe; accueillie avec reconnaissance par les officiers, elle deviendrait pour tous un stimulant dont l'effet heureux rejaillirait tout entier sur l'instruction générale de l'armée.

En terminant ce rapport, j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que les travaux pour la fabrication de l'armement se poursuivent avec une activité qui accuse des progrès de jour en jour plus marqués.

Dans la dernière semaine écoulée, du 10 au 17 mai, le chiffre des armes fabriquées représente une moyenne de 1,600 fusils par jour.

Je suis, etc.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif vient d'être saisi du projet de loi relatif à un appel de 100,000 hommes à faire, en 1869, sur la classe de 1868 pour le recrutement des armées de terre et de mer.

L'exposé des motifs fait observer que si les présentations de la loi relative à l'appel à effectuer sur la classe de 1867, et de la loi concernant l'appel sur la classe de 1868, se trouvent si rapprochées l'une de l'autre, cela tient uniquement à cette double circonstance : que la première s'était trouvée retardée d'une année par suite de la préparation et des discussions de la loi organique, qui n'a pu être promulguée que le 1<sup>er</sup> février 1868, et qu'il convenait, en ce qui concerne la classe de 1868, de rentrer dans la règle ordinaire, en soumettant au Corps-Législatif, une année à l'avance, une loi dont l'exécution permettrait de procéder en temps utile aux opérations du tirage et des conseils de révision.

— La loi sur le droit de réunion a été votée au Sénat à une immense majorité. Après deux jours de discussion, il ne s'est plus trouvé personne pour la combattre, et les orateurs qui se tenaient prêts à la défendre ont dû renoncer à lutter pour une victoire qui n'était plus contestée.

— Les étudiants arrêtés à la suite de la manifestation faite devant le domicile de M. Machelard, ont été relaxés.

lorsqu'une idée lui était entrée dans la tête, la mise en œuvre suivait immédiatement. Sans plus tarder, il se dirigea vers le boulevard, et, ayant trouvé, rue du Helder, un entre-sol vacant, avec écurie et remise pour une voiture, il s'empressa de le louer et de donner des ordres au tapissier pour que cet appartement fût meublé dans les trois jours; puis il se rendit chez le tailleur de M. de Champlicu et se mit entre ses mains.

Le soir, en dînant à l'hôtel avec Charles Kerneur, qu'il ne voyait plus qu'à l'heure des repas, il le prévint de son prochain déménagement et l'invita à déjeuner pour le dimanche suivant, à son entre-sol de la rue du Helder.

#### VIII.

Deux mois plus tard, Philippe possédait trois chevaux, une voiture, un cocher et un valet de chambre; sa réputation d'élégance et de bon ton était déjà très-bien assise parmi cette jeunesse dorée dont l'horizon a pour limites, d'une part, l'église de la Madeleine, d'autre part, la rue Drouot. Il avait été distingué par une écopée de l'académie impériale de musique et faisait mille folies pour ce minois chiffonné.

Charles épouvanté d'un train de vie qui menaçait d'égoûter sa bourse que les rentes de son imprudent ami, écrivit au bon M. Kerneur pour l'aviser des excen-

tricités de son pupille. Mais l'honnête notaire répondit à Charles que Philippe était libre de dépenser son bien comme il l'entendait, feu M. le baron de Gast, son père, ayant voulu qu'on lui laissât la libre disposition de sa fortune et la faculté d'en user à sa guise.

Philippe avait-il enfin atteint le but qu'il convoitait? Pas encore! — Sans se faire une idée bien précise du bonheur réel, il attachait à ce mot une telle signification, qu'il lui semblait n'avoir pas encore goûté toutes les béatitudes que cet état devait comporter. Sa vie présente ne lui offrait aucune satisfaction qu'il n'eût déjà éprouvée dans sa vie passée; et chaque fois que, dans le cercle de ses nombreux amis, il entendait parler d'un homme parfaitement heureux, il se prenait à envier le sort de cet être favorisé de la nature.

Un jour, ayant eu l'imprudence d'aller faire une visite trop matinale au blond tyran qui le dominait, il eut la douleur de se convaincre que cette fille d'Eve avait les faiblesses les moins excusables, et, blessé dans sa dignité et son amour-propre, il se retira en se promettant de n'avoir plus jamais de ces relations interlopes.

Ce fut là son premier ennui.

Mais M. le baron Philippe de Gast était, sans le savoir, un philosophe pratique d'une folie force, et pour lui les faits accomplis passaient, après vingt-quatre heures, à l'état de rengaines; aussi, dès le lendemain, il riait de l'aventure et la racontait bravement à ses

amis du café Tortoni. Ce stoïcisme augmenta grandement sa réputation.

Un autre ennui, plus sérieux devait bientôt fondre sur lui.

A la fin de l'année, c'est-à-dire le jour où sonnait l'heure de sa majorité, il s'aperçut que son revenu était dissipé et qu'il avait fait vingt mille francs de dettes!

A cet égard, Philippe possédait encore les idées de la province, où les notions sur le crédit ne sont pas très-répandues dans la classe des propriétaires campagnards, qui considèrent la dette comme un signe certain de décadence. Il chercha donc le moyen de combler le déficit et, ne voulant rien changer à sa vie, celui plus difficile d'augmenter ses revenus. Il se souvint que M. de Champlicu lui avait promis de lui indiquer une combinaison à l'aide de laquelle il pourrait se faire cinquante mille francs de rentes, et alla la lui demander.

— Vous avez des dettes, mon cher cousin? demanda M. de Champlicu.

— Oui! répondit hardiment Philippe.

— Combien!

— Vingt mille francs...

— Une bagatelle!

M. de Champlicu se dirigea vers son secrétaire, en tira un carnet, dont il déchira une feuille, écrivit quelques mots dessus et dit à Philippe en la lui remettant :

— Passez à la banque, mon cher cousin; sur la pré-

sentation de ce papier on vous comptera vingt mille francs, et vous paierez vos dettes.

— Si vous ne m'acceptez pas pour créancier, — car ce n'est là qu'un prêt, — je garde mon moyen pour moi; choisissez!

— Diable! dit Philippe en mettant le papier dans sa poche, j'accepte.

— Et vous faites bien. Maintenant écoutez-moi: il est incontestable que votre revenu est insuffisant et que toute la morale que je pourrais vous faire ne changerait rien à vos habitudes; du reste, il n'entre pas dans mes idées de me faire moine et de prêcher l'abstinence; mon éloquence me convertirait peut-être moi-même, et j'en serais, ma foi, bien désolé; tranquillisez-vous donc! — Deux moyens se présentent pour augmenter vos revenus: le premier, c'est l'emprunt avec hypothèque sur vos propriétés, moyen déplorable et ruineux, parce qu'il amoindrit le capital, diminue les rentes de tous les intérêts à payer, et que, pour rétablir l'équilibre, il faut y recourir tous les ans; moyen menteur, parce que, ne comptant pas, on le croit inépuisable, et qu'il entraîne avec lui presque toujours la ruine. Le second, celui que je vous conseille, consiste tout simplement dans la mobilisation de vos immeubles en bonnes valeurs, qui vous rapporteront au moins cinquante mille francs de rente. Je sais bien que ce moyen est contraire aux traditions de notre pays et aux principes de



de l'auteur de l'attaque commise contre les étrangers. — Visite du Prince impérial à Saint-Cyret à l'École Polytechnique (3 gravures). — Reconstruction de la Bibliothèque impériale : le magasin ; nouvelle salle de lecture. — Lord Brougham. — Salon de 1868 : Les Brûleuses de varech, tableau de M. Clairin ; la Romance à la mode, tableau de M. J. Worms. — Cloches fondées par M. Perre, à Avignon (Vaucluse). — Rébus.

Marché de Saumur du 30 mai.

Table listing market prices for various goods such as Froment (1<sup>re</sup> 77 k.), Paille de ratelier, Seigle, Foin, Avoine, Luzerne, Pois blancs, Cire jaune, Huile de noix, etc.

COURS DES VINS (1).

Table listing wine prices under 'BLANCS (2)' and 'ROUGES (3)', including Coteaux de Saumur, Ordinal, Saint-Léger, etc.

Table listing wine prices for 'ROUGES (3)', including Souzay et environs 1867, Champigny 1867, etc.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Les bâtiments de la ferme de la Sagiterie, avec caves et jardins ; Le tout situé dans le bourg de Saint Florent.

A LOUER

Présentement

L'ANCIENNE VERRERIE DE SAINT-FLORENT.

Avec maison de maître et caves propres au commerce.

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1868.

UNE FERME

Située commune de Saint Hilaire-Saint-Florent.

Nommée la Cancherie.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. de LA FRÈGEOLIERE, au château de Saint-Florent. (248)

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

licitation entre majeurs

Avec admission des étrangers.

Le mercredi 3 juin 1868, à midi,

En l'étude de M. LAUMONIER,

D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue Bodin, 10,

Comprenant : cave voûtée, salon, salle à manger, chambres à coucher, petite cour.

Mise à prix. . . 6.000 fr.

S'adresser, pour visiter, à M. CORNERY, avocat, rue Verte, ou à M. LAUMONIER. (222)

Etude de M. BABIN, notaire à Tigné (Maine-et-Loire).

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

En totalité ou par lots,

FONDS ET SUPERFICIE

D'UN BOIS-TAILLIS,

Dit le bois du Château,

Sis en la commune de Trémont,

Porté au plan cadastral, sous le numéro 1006, section A, pour une contenance de 13 hectares 84 ares.

Ce bois se trouve à la proximité d'un chemin vicinal et non loin de la route impériale de Saumur à Vihiers.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, audit M. BABIN, notaire. (244)

Etude de M. LEROUX, notaire.

A VENDRE DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Basse-St-Pierre. Occupées l'une par M<sup>me</sup> Baudry, l'autre par M. Audousson.

S'adresser à M. PINEAU, receveur municipal, ou à M. LEROUX, notaire.

A VENDRE

BONS COTRETS et BONNES BOURRÉES, livrés à domicile. S'adresser à M. POITOU, marchand de bois à Saint-Florent. (1 20)

A VENDRE JOLIE PETITE MAISON

Avec cour, écurie, remise, vastes servitudes, grand et beau jardin, le tout enclous de murs et d'une superficie de 22 ares.

La propriété est située à 18 kilomètres de Saumur. S'adresser, pour les renseignements, à M. LE BLAYE, notaire à Saumur. (195)

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE

VENTE AUX ENCHÈRES

D'OBJETS D'ART ET DE CURIOSITÉS

Vieilles PORCELAINES précieuses, de Chine, du Japon, de Saxe et de Sèvres, Faïences de Rouen et autres.

Collection de tableaux à l'huile anciens et modernes.

Poliches, Statuettes et quantité de jolis objets.

Le jeudi 4 juin 1868, à midi, et jours suivants, dans l'ancien magasin Salomon, rue Beaurepaire, à Saumur.

Par le ministère de M. Henri Plé, commissaire priseur. Exposition le jeudi 4 juin, de 8 heures à 11 heures du matin. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS, UNE

EXCELLENTE BOULANGERIE

Au centre de la ville de Saumur.

Belle clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER UN FONDS DE CAFÉ

Avec billard et ses accessoires, Dans un bon quartier de la ville. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

PORTION DE MAISON

Située rue Courcouronne, n° 6, à Saumur. S'adresser à M. MORICET, LÉON, négociant, sur les Ponts. (149)

A LOUER

Présentement,

SECOND ETAGE, comprenant sept pièces, rue Beaurepaire. S'adresser à M. MONNEREAU, négociant. (200)

Rue Saint Jean, n° 54, à Saumur.

MAGASIN DE TAPISSERIE et vente de meubles.

M. KAPP, ayant travaillé depuis six ans comme 1<sup>er</sup> ouvrier tapissier, chez M. Voisine, marchand de meubles à Saumur, vient de s'établir avec M. Pérare, son beau frère. Ils ouvriront leur magasin dans les premiers jours de juin, rue Saint-Jean, 54. (236)

PLUS DE HERNIES Guérison radicale. Plus de Bandages ni Pessaires. Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et success<sup>or</sup>, seul et uniq. élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire ; GRASSET, libraire ; JAVAUD, libraire.

CHRONIQUES SAUMUROISES

PAR M. PAUL RATOUIS,

Juge de paix, conseiller d'arrondissement, et membre du conseil municipal de la Breille.

TABLE DES PRINCIPAUX CHAPITRES :

Le vieux Manège et les Halles ; — L'ancien Théâtre et la Promenade ; — Le Puits-Cambon, à la Breille ; — Les deux Notre-Dame ; — Notre Dame-des-Ardilliers ; — Notre-Dame-de-Nantilly ; — Le Château de Saumur, depuis son origine, sous Pépin-le-Bref, sous Charlemagne, sous la Féodalité, sous la maison de France ; — Le Château de Saumur et Duplessis-Mornay ; de Henri IV à Napoléon 1<sup>er</sup> ; — Documents historiques.

UN VOL. IN 12 CHARPENTIER,

Prix : 1 fr. 25 c.

À Saumur, au bureau du journal, et chez tous les libraires.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

ET

LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements : 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS,

PUBLIE :

1<sup>o</sup> 12 numéros grand in-8°, format de luxe ;

2<sup>o</sup> 24 gravures de modes coloriées ;

3<sup>o</sup> 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 12 fr. ; six mois : 7 fr.

Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.

L'ÉDITION BI-MENSUELLE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :

1<sup>o</sup> 24 numéros grand in-8°, format de luxe ;

2<sup>o</sup> 36 gravures de modes coloriées ;

3<sup>o</sup> 12 planches de broderies et travaux ;

4<sup>o</sup> 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections ;

5<sup>o</sup> Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano ;

6<sup>o</sup> Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.

Prix d'abonnement :

Un an : Départements, 18 fr. ; six mois : 10 fr.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. . . . . 5 fr. | Six mois. . . . . 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marche-Noir.

BOURSE DE PARIS.

Table of stock exchange data for Bourse de Paris, showing rents and actions, and obligations with columns for 'Bourse du 30 Mai' and 'Bourse du 1<sup>er</sup> Juin'.

Saumur, P. GODET, imprimeur.